Image not found or type unknown

Proposition de rajout de points à débattre à l’AG des copropietaires

Par **Kallame**, le **13/05/2024** à **17:43**

Bonjour

L'AG annuelle des copropriétaires doit se tenir le 04/06/2024 ,j'ai transmis une demande rajouter des points à discuter lors de cette assemblée 25 jours avant.

le syndic refuse au prétexte que les propositions doivent se faire avant l'envoi des convocation par le syndic .

Ceci me semble contraire à au décret n•67-223 du 17 mars 1967 : est ce que ce décret est obsolète ?

Merci pour votre retour

Par **Zénas Nomikos**, le **13/05/2024** à **19:18**

Bonjour,

le décret de 1967 auquel vous faites référence est toujours en vigueur, il n'est pas obsolète.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés